

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

SAUMUR

27 Mars 1883.

Chronique générale.

Nos députés prennent en ce moment leurs vacances de Pâques, car il y a encore des vacances de Pâques sous notre République. C'est là une de ces traditions cléricales dont les plus farouches déchristianisateurs ne semblent pas désirer l'abolition.

Mais les hommes de la majorité républicaine n'ont-ils pas quelque sujet de redouter les interrogations de leurs électeurs? Qu'ont-ils fait pendant ces trois mois de session? Rien.

Rien? Nous nous trompons. Ils ont renversé un ministère; ils ont étalé l'édifiant spectacle de leurs discordes; ils ont témoigné de leur impuissance en ajournant une multitude de « questions irritantes »; ils ont failli à leurs promesses électorales; ils se sont déclarés incapables d'adoucir les souffrances des classes laborieuses; et ils se sont séparés, laissant la France abandonnée à l'agitation, à l'inquiétude, à la misère.

A l'exception des projets et propositions de loi élaborés contre les princes, des projets sur la caisse des écoles, les chemins vicinaux et l'organisation judiciaire en Tunisie, aucune des importantes questions, inscrites à l'ordre du jour de la Chambre, n'a été résolue.

Ni la loi municipale, ni la loi relative à la magistrature, ni les lois sur l'armée, ni les lois sur les caisses de retraite pour la vieillesse, ni la loi des syndicats professionnels, ni la loi des récidivistes, ni la loi sur l'assistance judiciaire, ni la loi sur la responsabilité des accidents, etc., n'ont pu aboutir.

Quant à la question de la révision constitutionnelle, elle a été indéfiniment ajournée dans le Parlement, mais elle est restée posée dans l'arène ouverte aux discordes républicaines. Partout, sur toute la surface

du territoire, les députés républicains la retrouveront comme un trouble fête et une menace.

Quel langage les 314 membres de la gauche, qui ont inscrit la révision dans leurs programmes électoraux, tiendront-ils devant leurs électeurs trompés et trahis? Cela nous importe assez peu.

Mais qu'il nous soit permis de constater la faillite électorale des députés républicains, de désigner les banqueroutiers parlementaires au mépris public, et de nous tenir prêts à prendre position dans la bataille qui va s'engager entre les adversaires et les partisans de la Constitution républicaine.

L'agitation révisionniste, voilà le remède imaginé par la République pour soulager les souffrances de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, pour adoucir les effroyables misères du monde du travail, pour décourager les projets de l'anarchie révolutionnaire. Voilà le résultat de cette merveilleuse politique ministérielle et parlementaire inaugurée par la déchéance militaire des princes et dont l'incomparable fécondité s'est manifestée par un gigantesque avortement.

En vérité, ils auront besoin d'une forte dose de philosophie pour faire bonne figure devant leurs électeurs, les hommes qui se présenteront à la barre du suffrage universel avec ce bilan parlementaire: anarchie, ajournement, agitation, impuissance.

Il est probable que le conseil des ministres qui sera tenu aujourd'hui aura pour objet de délibérer la question de la conversion de la Rente. Le ministre des finances compte sur cette opération pour combler le déficit de quelques-uns des chapitres du budget extraordinaire.

Notre ambassadeur auprès du roi Humbert a adressé récemment à M. Challemel-Lacour un long rapport sur la nature et les conséquences de la triple alliance signalée par le discours de M. Mancini, envisagée au

point de vue des relations de la France et de l'Italie.

Cette pièce conclut dans un sens assez pessimiste.

Une dépêche de notre ambassadeur à Constantinople annonce qu'aucun conflit n'est à craindre pour le moment entre la Turquie et la Russie. Les préparatifs militaires de cette dernière puissance et ses mouvements de troupes sur la frontière arménienne ne sont pas faits dans l'éventualité d'une guerre entre les deux nations.

M. Varroy, sénateur, ancien ministre des travaux publics, est mort vendredi, à dix heures du soir, dans sa ferme de Lacamel, près Epinal.

Il a été transporté hier lundi à Nancy, où il a été inhumé.

On se rappelle que M. Varroy était venu, en qualité de ministre des travaux publics, visiter la banquise de Saumur.

M. le Président de la République a pris aussi ses vacances de Pâques. Il a dû se rendre au château de Chenonceaux, chez M^{me} Pelouse, sœur de son gendre, M. Wilson.

Les détectives anglais qui se sont abattus sur le pavé de Paris pour y rechercher les auteurs de l'explosion de Londres ont fait une excursion à Ivry, route de Choisy, qui paraît avoir amené un résultat, car une arrestation a été faite chez un marchand de vins logeur, avoisinant le cimetière. Cette arrestation a été opérée sur les indications des agents de police anglais.

La piété nationale s'est magnifiquement affirmée à Paris à l'occasion des fêtes de Pâques; la France a tenu à honneur de répondre par un grand acte de foi aux attentats et aux scandales de l'impunité révolutionnaire.

39 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR
 PAR ÉDOUARD DIDIER.

XVIII

Sur les derrières de la maison qu'occupait M. Leroux il existait un terrain vague que, faute d'un autre nom, l'on appelait pompeusement le jardin. C'était bien le coin de terre le plus abandonné qu'il y eût dans toute la Provence.

Bordé au levant et au couchant, — au ponant, comme disait M. Leroux, qui trouvait bas et vulgaires les termes ouest, occident et couchant, — bordé au levant et au ponant par les pignons des maisons voisines, ce malheureux jardinet était, de plus, masqué au midi par la propre maison du secrétaire de la mairie d'Antibes; il ne recevait donc un peu d'air et de lumière que par la baie restée ouverte au nord, au-dessus du mur de clôture. Les rayons d'un soleil plongeant ne le visitaient guère qu'une douzaine de fois par an pendant le solstice d'été; aussi les plantes parasites elles-mêmes refusaient-elles de pousser sur ce sol ingrat, à peine tapissé d'un maigre gazon.

M. Leroux avait le plus profond dédain pour

tout ce qui, de près ou de loin, ressemble aux travaux des champs; aussi ne mettait-il pas les pieds deux fois par an dans cette thébaïde. Cependant, comme les fenêtres de la salle à manger prenaient jour au nord, la vue du fameux jardin était, de ce côté, la seule qui fût permise. Aussi arrivait-il forcément au secrétaire de la mairie d'y jeter pendant ses repas un regard tout chargé d'amertume. Cette sorte de préau de prison improprement décoré du gracieux nom de jardin semblait à M. Leroux un emblème de sa propre vie. Pas plus sur ce sol ingrat que sur la route qu'avait jusque-là parcourue M. Leroux, les fleurs n'avaient poussé. Aussi la vue continuelle de cette terre inculte n'avait-elle pas peu contribué à assombrir le caractère déjà taciturne du secrétaire de la mairie d'Antibes.

C'était dans ce pauvre jardin qu'après le maigre déjeuner pris en commun avec son père, Edmond Leroux se promenait le lendemain de son arrivée à Antibes.

Le jeune homme faisait d'assez mélancoliques réflexions sur les résultats probables d'un voyage sur lequel il avait fondé cependant de bien grandes espérances à son départ de Paris. Malgré la tristesse qui le gagnait, Edmond ne pouvait s'empêcher de sourire en se souvenant de son attitude au moment de quitter l'étude de la rue Sainte-Anne. Pendant que son patron lui donnait ses dernières instruc-

tions, au lieu d'écouter, Edmond jetait autour de lui un regard complaisant. Jamais il n'avait tant admiré le riche cabinet de travail, meublé par son patron avec un goût d'artiste: le bureau de chêne sculpté, la riche bibliothèque montrant de longues rangées de livres aux reliures élégantes, les bronzes de prix, tout ce luxe sévère qui charme plus que les plus coûteux brimborions l'imagination d'un homme studieux. L'admiration d'Edmond en ce moment était loin d'être désintéressée, il se disait que bientôt, sans doute, toutes ces belles choses seraient à lui. Il s'assierait dans ce fauteuil, — le fauteuil du patron, — il feuilleterait ces livres, il poserait ses pieds sur ce riche garde-feu dont deux chimères décoraient les extrémités.

Mais voilà que, comme dans la fable du *Pot au lait*, toutes ses espérances gisaient à terre, voilà qu'il devait songer à revenir, comme par le passé, recevoir des ordres dans ce cabinet où il avait espéré en donner à son tour. Seulement, — et cela lui semblait particulièrement dur, — ce ne serait plus un patron qui, jusque-là, s'était montré pour lui plutôt un ami qu'un supérieur, ce serait un étranger qui lui commanderait.

Ces réflexions étaient douloureuses sans doute, et l'on comprendra qu'elles étaient de nature à couvrir d'un voile de tristesse les pensées du jeune homme. Mais, nous avons déjà eu occasion de le dire, Edmond Leroux était une nature droite et un

Pendant que les catholiques infligeaient à M. Ferry ce désaveu formel d'une politique sacrilège et antisociale, les radicaux faisaient subir une éclatante défaite à l'opportunisme, et dans la circonscription même où M. Gambetta naguère criait sus au cléricalisme, les autonomistes ont élu M. Sigismond Lacroix pour leur député.

Les sous-préfets organisent un pétitionnement en vue d'obtenir des traitements analogues à ceux que le projet relatif à la réorganisation judiciaire réserve aux présidents des tribunaux et aux procureurs de la République.

Ces derniers recevront en effet un traitement de 6,000 francs pour la troisième classe, tandis que les sous-préfets reçoivent seulement 4,500 francs.

LOUISE MICHEL.

Louise Michel aura cinquante ans le 20 avril prochain.

Voici son acte de baptême :

Le dimanche 28 avril 1833, Louise-Clémence, née le 20 du même mois, fille de Joseph-Théophile Michel, instituteur, et d'Anne-Rosalie Duchesne, son épouse, a été baptisée par moi vicaire; elle a eu pour parrain Benjamin Badelier, pour lequel a répondu, à cause de son trop jeune âge, Marie Ankeim, femme Badelier, négociante, sa mère; et pour marraine, Louise-Pauline Michel, sa sœur, qui ont signé avec le père présent.

Pauline MICHEL, Benjamin BADELIER, MICHEL, femme BADELIER-ANKHEIM, FABRE, vicaire.

Voici l'acte de naissance :

297 Naissance de Clémence-Louise MICHEL

L'an mil huit cent trente-trois, le vingt-deux du mois d'avril, à une heure du soir, par devant nous, Etienne Vauthier, premier adjoint au maire de Troyes, délégué par Monsieur le maire de cette ville, pour exercer les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu Joseph-Théophile Michel, instituteur, âgé de trente-trois ans, demeurant à Troyes, rue du Temple, lequel nous a déclaré que le jour d'avant-hier, à huit heures du soir, Anne-Rosalie Duchesne, son épouse,

esprit solide. Après les premières heures de découragement passées, il se dit qu'il était d'un homme de cœur de reprendre sans hésiter la route que jusque-là il avait suivie avec autant de patience et de courage. Si le succès n'était pas au bout, au moins vivrait-il en bon accord avec ce juge sévère qu'il ne manquait jamais un jour de consulter, sa conscience!

Quand il eut pris cette virile résolution, Edmond Leroux, sans s'attarder plus longtemps à des regrets inutiles ou à des lamentations stériles, se disposa à remonter chez lui pour y faire sa valise et se préparer au départ. Mais, en ce moment, il aperçut son père qui entrainait au courant dans le petit jardin.

Le secrétaire de la mairie d'Antibes était très-pâle et paraissait être dans un état de visible excitation.

— Edmond! s'écria-t-il d'une voix étouffée en brandissant un journal d'une façon victorieuse.

— Qu'avez-vous donc, mon père? qu'est-il arrivé? demanda le jeune homme.

— Grande nouvelle, mon enfant, continua M. Leroux d'un ton emphatique, nous sommes bien près de triompher.

— Comment cela?

— Lis cet article, dit M. Leroux en mettant le journal sous les yeux de son fils.

Edmond lut et relut plusieurs fois le fameux

est accouchée, à son domicile, d'un enfant du sexe féminin, qu'il nous présente, et auquel il déclare donner les prénoms de Clémence-Louise.

Les déclarations et présentations faites en présence de Messieurs Isidore-Auguste Saussier, fabricant de draps, âgé de trente-cinq ans, demeurant rue du Temple, et Auguste Bouillancy, menuisier, âgé de trente-cinq ans, demeurant même rue, lesquels et le père de l'enfant ont signé avec nous le présent acte de naissance, après que lecture leur en a été faite les jour, mois et an que dessus.

MICHEL. VAUTHIER.
J. SAUSSIER.
BOUILLANCY.

TRIBUNAUX

MARIAGES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Le tribunal civil de La Roche-sur-Yon vient d'être appelé à statuer sur la validité d'un mariage contracté (comme ceux de Montrouge dont, on s'en souvient, la première chambre du tribunal de la Seine a récemment prononcé la nullité, à la requête du ministère public) devant un conseiller municipal irrégulièrement investi des fonctions d'officier de l'état civil.

Le 25 juillet 1882, en effet, le sieur Alexandre Guibaud épousait la demoiselle Marie Faveroul, à la mairie de Poiré-sur-Vie. Le mariage était célébré devant M. Lorvoire, conseiller municipal, le treizième dans l'ordre du tableau, « faisant fonctions de maire par délégation de M. le maire, officier de l'état civil ». Or, ni le maire, ni les adjoints n'étaient absents ou empêchés, et la plupart des autres conseillers municipaux se trouvaient au chef-lieu de la commune. Cependant la cérémonie s'accomplit sans incident, et la sécurité des époux était absolue, lorsqu'ils apprirent que le tribunal de la Seine venait de prononcer la nullité de trois mariages contractés à Montrouge dans les mêmes conditions que le leur. Leur émotion fut vive. Aussi, bien décidés à procéder à une nouvelle union, si besoin était, les deux conjoints prirent-ils immédiatement le parti de soumettre au tribunal l'examen de leur état. Un des deux époux forma donc une demande en nullité de mariage.

Le ministère public conclut à la nullité du mariage. Mais le tribunal a rendu le jugement suivant :

« Attendu que l'acte de mariage dont on demande de faire prononcer la nullité, pour défaut de pouvoir de l'officier d'état civil rédacteur, contient notamment la notion suivante :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le vingt-cinq juillet, sur les neuf heures du matin, par devant nous Lorvoire (Pierre), conseiller municipal faisant fonctions de maire par délégation de M. le maire, officier de l'état civil de la commune de Poiré-sur-Vie, canton du Poiré, département de la Vendée, ont comparu dans la maison commune pour contracter mariage, etc. »

« Attendu que le sieur Lorvoire n'est que le treizième conseiller municipal de cette commune, mais qu'il faut présumer, alors

surtout que le contraire n'a pas été établi, que l'adjoint et les douze autres conseillers municipaux élus avant lui étaient alors absents ou empêchés ;

« Attendu, au surplus, que l'élection confère aux conseillers municipaux une des principales qualités exigées pour devenir officiers d'état civil et que les actes auxquels ils auraient concouru par suite d'une délégation faite par erreur et de bonne foi seraient seulement annulables suivant les circonstances qui seraient soumises à l'appréciation et à la prudence des tribunaux ;

« Attendu que la décision contraire, loin de garantir le repos des familles, y apporterait une perturbation profonde et regrettable ;

« Attendu que le mariage dont il s'agit, et au profit duquel on réclame les effets du mariage putatif, a été célébré avec toutes les conditions et avec toutes les formalités prescrites par la loi ; que les époux ont une possession déjà bien établie ; que par suite il n'y a pas lieu de prononcer la nullité de leur union ;

« Attendu que leur qualité d'époux permet de leur faire supporter les dépens ;

« Par ces motifs, déclare le demandeur mal fondé dans sa demande, l'en déboute. »

On voit que la jurisprudence du tribunal de La Roche-sur-Yon diffère totalement, en cette matière, de celle du tribunal de la Seine.

ÉTRANGER

On mande de Berlin que le conseil fédéral a adopté vendredi l'ordonnance concernant l'augmentation des droits pour les articles provenant de l'Espagne et de ses possessions, ainsi que les nouveaux règlements concernant les exportations d'Allemagne en Espagne.

LE CENTENAIRE DE RAPHAËL.

Demain 28 mars, on célébrera à Berlin à Vienne, à Dresde, à Munich, à Rome, à Florence et à Urbino, le quatrième centenaire de la naissance de Raphaël.

Dans cette dernière ville, qui fut le berceau du grand maître, on a commencé déjà à blanchir et à orner toutes les maisons, à décorer le vieux palais Montefeltro.

Les Académies étrangères enverront leurs représentants à Urbino.

L'Autriche enverra le comte Wimpfen, conseiller aulique, apportant un présent pour la ville de Raphaël.

La France sera représentée par M. Barbet de Jouy, directeur honoraire des musées nationaux.

Le programme des fêtes comprend une séance de l'Académie, avec cantate composée spécialement pour la circonstance. Les ministres Minghetti et Baccelli parleront. Il y aura plusieurs banquets, représentations de gala, exposition des quarante-deux maquettes du monument à élever à Raphaël.

Le 6 avril, les fêtes se termineront par

l'oraison funèbre du maître, prononcée par le professeur Gramatieri.

AUTRICHE. — Le Jeudi-Saint, à Vienne, l'Empereur d'Autriche a, suivant l'usage, lavé les pieds à douze vieillards et l'Impératrice à douze vieilles femmes.

Il y a grande concurrence et l'on choisit les plus âgés. Cette année, l'âge des femmes était de 90 à 98 et le total des années pour les douze femmes s'élevait à 4,093 ans. Les hommes étaient âgés de 87 à 93 ans, et le total des années ne formait qu'un nombre total de 4,069 ans.

On amène ces pauvres dans des voitures de cour. Ils sont vêtus à la vieille mode allemande. Ils se rangent, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.

On lit un passage de l'Écriture Sainte ; l'Empereur et l'Impératrice servent eux-mêmes les pauvres, et l'on porte chez eux les mets qui leur ont été offerts. Puis, l'Empereur verse quelques gouttes d'eau d'une aiguière d'argent sur le pied nu de chacun des pauvres, l'Impératrice en fait autant pour les femmes, et ils remettent à chacun une bourse contenant les trente pièces d'argent traditionnelles.

La cérémonie se fait en présence de la cour.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 mars.

La Bourse de ce jour est un peu plus faible sur le bruit de la démission de M. Tirard, ministre des finances, qui serait remplacé par M. Allain-Targé. Bruit de Bourse dont nous ne pouvons garantir l'authenticité.

Le 3 0/0 est dans les 114.80, le 3 0/0 aux environs de 80.75.

Cependant les valeurs du Foncier se maintiennent fermes aux cours précédents ; les obligations 1883 sont demandées à 349. La Compagnie Foncière de France et les Magasins Généraux d'Algérie sont bien tenus.

A part cela, — aujourd'hui, où par suite des fêtes de Pâques, la plupart des Bourses étrangères sont fermées, — les transactions sont des plus insignifiantes.

On cote le Suez à 2,350. Le syndicat qui pousse cette valeur en ce moment a été pendant ces derniers jours favorisé par des recettes assez favorables, 430,000 fr. pour les 24 et 25 mars.

Mais on ne se rend pas compte d'une chose, c'est que pour le mois dernier, par exemple, ces recettes de 1883 ont été inférieures de 970,000 fr. à celles de l'année précédente, et que depuis le commencement de l'année, malgré les fortes recettes de mars qui ont relevé la moyenne générale, les recettes totales sont inférieures de plus de 500,000 francs à celle de la période correspondante de l'année dernière.

Nous empruntons ces derniers chiffres au *Financier des Communes*, qui donne un tableau comparatif des recettes et des cours d'une année sur l'autre, et qui doit continuer cette intéressante comparaison dans ses numéros suivants.

Chronique militaire.

Le *Journal officiel* publie, en tête de ses colonnes, cet « avis important » :

« Le public est informé que, depuis le 4^{er} janvier dernier, le ministre de la guerre com-

muniquera directement au *Journal officiel* seul les promotions, mutations, circulaires et autres renseignements officiels intéressant l'armée.

Le gouvernement n'a pas osé rompre avec les usages observés depuis un temps immémorial par notre marine le jour du Vendredi-Saint. Cette année, comme d'habitude, le pavillon des vaisseaux a été mis en berne, les vergues brassées en croix comme signe de deuil, et le canon a tonné suivant les règles prescrites.

Les francs-maçons ne seront pas contents.

Aujourd'hui mardi s'ouvre, au Palais de l'Industrie, le concours hippique annuel. Ce concours prend chaque année une plus grande importance qui justifie le but important poursuivi avec persévérance par la Société hippique française : l'extension de l'élevage français, dont l'amélioration est plus nécessaire que jamais pour assurer la remonte de la cavalerie et de l'artillerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La population saumuroise a donné, pendant la Semaine Sainte et le jour de Pâques, une fois de plus un éclatant démenti à ceux qui prétendent que la foi se meurt, que la foi est morte.

Nous avons dit avec quel recueillement les fidèles s'étaient portés en foule dans toutes les églises pour adorer le Saint-Sacrement sur les reposoirs. Dimanche, l'affluence n'a pas été moindre dans tous les sanctuaires et le nombre des communions va grandissant chaque année. Les fidèles eux-mêmes apportent leur concours pour donner plus d'éclat à la solennité de Pâques, la plus imposante cérémonie de l'Église catholique.

À Saint-Pierre, les nombreux amateurs que nous avons entendus au jour de Noël se sont réunis pour exécuter la messe de Gounod, la même que la Société Sainte-Cécile a chantée en 1879 à la cathédrale d'Angers. De bonne heure, l'église était remplie de fidèles et ne tarda pas à être trop petite ; plus de deux cents personnes n'ont pu trouver de place ; beaucoup même, pour satisfaire leur désir religieux d'entendre la messe, ont dû se rendre à Saint-Nicolas ou à Nantilly. Dans toutes ces églises, il y avait même affluence.

Jusqu'ici, M. Halbert n'avait fait exécuter que des morceaux faciles, proportionnés aux forces naissantes de la maîtrise ; mais, cette fois, le sympathique chef de musique, voyant la bonne volonté, le zèle et l'empressement des amateurs qui veulent bien le seconder et alléger sa tâche, n'a pas hésité à affronter une œuvre de mérite, une œuvre, il faut bien le dire, d'un grand maître moderne. Gounod a fait les frais de cette messe. Nous ne désespérons pas d'entendre du Mozart ou du Rossini.

entrefilet qui, ce jour-là, devait être l'article à sensation sur le littoral de la Méditerranée, depuis Cannes jusqu'à Menton.

Comme Edmond rendait le journal à son père sans la moindre réflexion, celui-ci lui demanda :

— Qu'en dis-tu ?

— Mais je ne vois rien là dont nous devions si fort nous réjouir, répondit Edmond.

— Eh quoi ! ton rival épouse une autre femme, et tu n'entrevois pas d'ici les conséquences...

— D'abord, dit Edmond en interrompant son père, il ne m'est pas démontré que cela soit ; mais cela fût-il, mon cher père, vous me permettez de vous le dire, votre fils a trop de souci de sa propre dignité pour épouser jamais une femme qu'il ne tiendrait pas de son libre choix, mais d'un mouvement de dépit.

— Eh ! au diable la dignité ! s'écria brutalement le secrétaire de la mairie.

— Mon père...

— Veux-tu que je te dise, mon garçon ? continua M. Leroux avec une grande animation, tu es un jeune homme laborieux, rangé, tout plein de bonnes qualités, je n'y contredis pas ; tu pourrais faire un excellent avoué, je l'admets ; au fond de ton étude, quand tu dépouilles les dossiers, tu es de première force, soit ; tu navigues convenablement dans les eaux de la chicane, je le veux bien encore ; mais pour bien conduire ta barque sur

cette mer houleuse qui conduit au succès, il te manque quelque chose.

— Quoi donc ? mon père.

— Un peu d'entregent.

— C'est vrai, mon père, et j'espère que Dieu me fera la grâce de me laisser manquer longtemps encore d'une pareille qualité, répondit Edmond en relevant fièrement la tête.

— Mon Dieu !...

— Et je m'étonne que vous, mon père, vous m'adressiez un pareil reproche.

À ces deux paroles de son fils, le vieillard se redressa vivement. Il était blême.

— Edmond, dit-il, prétendriez-vous donc donner des leçons d'honneur à votre père ?

— Non, mon père, Dieu m'en garde, répondit le jeune homme, et si quelque chose dans mes paroles a pu vous blesser, je vous en demande pardon. Mais je suis votre fils, mon père, et quand il s'agit d'honneur, j'ai l'épiderme chatouilleux.

Malgré ses travers, M. Leroux avait une qualité, il aimait son fils. Aussi lui tendit-il la main en lui disant :

— Bien, Edmond, tu es un brave garçon.

Edmond serra avec émotion la main de son père.

— Voulez-vous me croire ? ne parlons plus de cela, père.

— Parlons-en, au contraire.

— De grâce, mon père.

— Mais écoute-moi donc, mauvaise tête, s'écria M. Leroux, changeant de tactique et essayant de la douceur pour vaincre l'obstination de son fils. Tout va bien, puisque voilà Marius marié.

— D'abord, est-ce bien vrai ?

— Si c'est vrai ?

— Qui me le prouve ? demanda Edmond.

— Puisque le journal l'annonce, répondit naïvement M. Leroux.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

La légende d'un œuf de Pâques

Pendant les fêtes de Pâques de cette lugubre année 1871 où tous les jours de fêtes étaient des jours de deuil, une femme d'un certain âge déjà, vêtue de noir des pieds à la tête, les joues creuses, les yeux rougis par les larmes, se présentait à la porte de Mezas et demanda à parler à M^r Darbois.

L'homme à qui elle s'adressa la toisa des pieds à la tête. La pauvre femme était toute tremblante. De grosses larmes coulaient sur ses joues.

— Parler au calotin, répondit brutalement le gardien, mais tu ne sais donc pas, citoyenne, qu'il est défendu de parler au calotin ?

— Oh ! je vous en supplie... que je puisse le voir seulement, murmura l'inconnue.

Le citoyen la considéra de nouveau d'un air méfiant.

— Qui es-tu ?

— Je suis une malheureuse femme à qui Monseigneur a rendu de bien grands services.

— Comment les nommes-tu ?

— Clémence.

— Connais pas.

— N'est-ce pas que vous me permettez de voir Monseigneur ?

— Compte pas là-dessus, et si j'ai un conseil à te donner, c'est de ne pas prononcer ce nom-là si haut. Ça porte malheur, et on pourrait bien l'arrêter.

— M'arrêter ? Et qu'ai-je fait ?

— Allons, en voilà assez ; détale, et plus vite que ça. Tu as du bonheur d'être tombée sur moi.

La femme fit lentement quelques pas en arrière en essuyant ses larmes, puis elle revint vers le gardien.

— Ne pourriez-vous pas au moins remettre à Sa Grandeur ceci de ma part. Ça me rendrait un grand service, et ce n'est pas compromettant. Au nom de vos enfants, si vous en avez, faites cela, et je prierai Dieu pour vous.

— Je te dispense des prières, mais voyons l'objet. La femme sortit de sa poche un œuf rouge.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? dit le gardien.

— Un œuf de Pâques.

Du reste, sous un chef aussi habile que M. Halbert, on ne peut manquer de faire de jour en jour de grands progrès.

Les chœurs ont chanté le *Kyrie* et le *Gloria* avec beaucoup d'ensemble et de précision, se montrant toujours très-soucieux des nuances qui sont le tout de la musique avec la justesse. — Nous avons eu le regret de ne pas entendre M^{lle} Colmann à qui une partie était réservée; depuis huit jours, cette cantatrice de mérite, victime des rigueurs de la saison, a une extinction de voix qui a privé la maîtrise de son concours.

Le *Credo* a été chanté par M. Greffin, qui veut bien accepter avec empressement cette charge difficile dont il s'acquitte toujours à merveille.

Le *Sanctus* et l'*Agnus* étaient de l'abbé Barat. Ces deux morceaux ont déjà été exécutés à Noël.

L'orchestre s'est montré à la hauteur de sa tâche, accompagnant les chœurs avec un véritable talent.

Cette messe est donc un nouveau succès à enregistrer et une brillante récompense des efforts soutenus du maître et des élèves. M. Halbert ne manquera pas de faire exécuter la suite de la messe de Gounod; désormais, il peut être certain que les amateurs de Saint-Pierre peuvent aborder les œuvres magistrales.

Dimanche, la fête de Pâques a été beaucoup plus belle que les journées précédentes ne l'avaient fait espérer. Malgré la gelée blanche du matin et un vent froid, le soleil qui a brillé jusqu'au soir a permis à beaucoup de personnes de donner un démenti au proverbe en désertant le coin du feu pendant quelques heures.

Hier, le temps était moins beau. Dans la soirée il a tombé une forte giboulée qui a jeté quelque désarroi parmi les promeneurs.

On nous signale une omission dans la note que nous avons publiée à la suite de la lettre de M. Coqueret, relative à la guérison de deux jeunes enfants atteints du croup et opérés par M. le docteur Renou, à l'hospice des religieuses de Sainte-Anne, au Pont-Foucharde.

M. le docteur Bontemps assistait ses collègues dans l'opération de la *trachéotomie* et a pris part aux conseils des médecins tenus ensuite pour tracer le traitement auquel devait être soumise la petite Eugénie Bottereau, traitement qui a été couronné d'un succès complet.

Nous nous faisons un devoir de compléter nos renseignements et de constater la bonne harmonie qui règne à Saumur entre les vieux docteurs de la ville et leur jeune collègue M. Bontemps.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par une décision récente, le ministre de la guerre a décidé que les dispositions contenues dans la lettre collective n° 4, du 29 janvier 1883, relative à une augmentation temporaire d'effectif de la division des élèves officiers de l'École d'application de cavale-

rie, seront considérées comme nulles et non avenues.

LES ROSIERS. — Samedi soir, vers 40 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est produit dans les mansardes de M. Godin, pharmacien aux Rosiers. Le feu a pris dans la boiserie de la chambre des domestiques, probablement mis par une chandelle mal éteinte. Les pertes s'élèvent à 250 fr., couvertes par une assurance.

ANGERS.

Nous lisons dans l'*Étoile*:

« Angers vient de donner son avertissement à la République.

» Cinq drapeaux blancs fleurdelisés ont été arborés en ville, dans la nuit de vendredi à samedi :

» Un au portail de l'École des arts-et-métiers, enlevé samedi matin par le concierge;

» Un au milieu de la place des Halles, attaché au fil télégraphique;

» Un autre dans un arbre, en face de la Mairie, sur le Champ-de-Mars;

» Deux aux grilles de la Préfecture.

» La veille de la fête de Pâques, comme on le voit, s'annonçait bien.

» Les sergents de ville y ont mis bon ordre; dès le matin, les drapeaux, à ce qu'on nous dit, avaient disparu, après avoir ébahi et enchanté les passants.

» Le drapeau arboré à la place des Halles a eu un vrai succès, car il n'a pu être enlevé qu'assez tard.

» C'est l'événement de la journée. »

THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Hier soir a eu lieu une représentation des *Pirates de la Savane*, tardivement annoncée. La salle était trop peu garnie, ce qui n'a pas empêché les artistes d'interpréter à la satisfaction générale le drame de MM. Dogué et Denney. Les principaux rôles étaient tenus par MM. Courtois, Danglade, Labranche, Leprin, Mary, Paul Berty et M^{me} Cardon, qui tous ont obtenu des applaudissements mérités.

Cette représentation, croyons-nous, clôturait l'année théâtrale pour la troupe de comédie.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Nous lisons dans *Angers-Revue*:

« Prochainement, première représentation de l'opéra inédit *Le Trésor*. On attend d'un moment à l'autre les auteurs, MM. Fr. Coppée et Ch. Lefebvre, qui doivent venir surveiller les dernières répétitions de leur œuvre. De nombreux critiques parisiens ont promis d'assister à cette intéressante tentative de décentralisation artistique. »

LES ARTISTES DU CHATELET. — En terminant sa Chronique musicale et théâtrale, le *Journal de Maine-et-Loire* signale « la coura-

près de dix heures et le repas touchait à sa fin. Parmi les convives se trouvait le citoyen galonné que nous avons vu le matin dans le parloir de Mazas. Les conversations étaient animées. On avait parlé guerre et religion, — de la guerre pour insulte les généraux, — de la religion pour s'en moquer.

Le colonel se leva.

— Il faut que je vous raconte, dit-il, une histoire bien amusante. Vous savez que nous sommes dans les fêtes de Pâques, et ce matin j'ai saisi au grefle de la Roquette vous ne devineriez jamais quoi....

— Non.

— Un œuf de Pâques qu'une vieille folle venait apporter au citoyen Darbois.

Et comme l'officier communal remarquait sur les lèvres des assistants des sourires d'incrédulité, il sortit l'œuf de sa poche et le fit rouler sur la table.

Un des convives s'en empara.

— Il faut savoir ce qu'il y a dedans, s'écria-t-il. Nous allons le mettre dans la salade. Ça ne peut pas nous faire du mal, un œuf béat.

— Gageons que nous y trouverons quelque chapelot, dit quelqu'un.

— Je parie pour des médailles, dit un autre.

On brisa les coques et on partagea l'œuf en deux. Il en sortit un petit billet plié en quatre.

— Eh ! eh ! fit celui qui s'en était emparé, nous

gense résistance des comédiens du Châtelet, qui viennent de donner une leçon de tolérance religieuse aux athées du conseil municipal de Paris, en refusant de contribuer à la représentation *forcée* du Vendredi-Saint que leur imposait leur directeur, pour céder aux déraisonnables exigences de son cahier des charges.

» On ne peut que louer sans réserves une manifestation aussi honorable. Et les édiles parisiens ont fait piteuse mine quand ils ont appris cette résistance contre laquelle ils étaient impuissants à réagir. Ce n'est plus le temps où les comédiens étaient considérés comme hors de toute religion; et nous en connaissons plus d'un, pratiquant avec zèle ses devoirs religieux. Aussi applaudissons-nous bien fort quand, bravant le respect humain, ces artistes donnent publiquement une preuve de leur profond respect pour les jours de deuil de l'Église. — *Henry Bessard.* »

Faits divers.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« On craint que les primeurs ne fassent complètement défaut cette année. Dans le Midi, et surtout en Provence, les dernières gelées ont causé de graves dégâts dans la culture des primeurs. Les fraises, qu'on se disposait à expédier bientôt sur Paris, ont été détruites par le froid; il en a été de même des petits pois et des haricots. »

On mande de Valence (Drôme) qu'une femme du hameau de la Vacherie a failli être enterrée vive samedi dernier.

Elle sembla rendre le dernier soupir — après une longue maladie. — Toutes les formalités étaient faites.

Au moment où l'on se disposait à mettre le corps dans la bière, la défunte se dressa tout à coup sur son lit et demanda à boire.

On peut juger de la stupeur des assistants, dont la plupart éprouvèrent une véritable frayeur. Les funérailles furent décommandées et renvoyées à une autre fois. Quant à la pauvre malade, elle doit se féliciter de s'être réveillée juste à point nommé pour ne pas être enterrée toute vive. Deux heures plus tard, c'était fait d'elle, et Dieu sait quelle mort atroce mettait fin à ses jours.

Il ne faut jamais désespérer; la lettre suivante, écrite par M^{me} Duperre, en est une nouvelle preuve: « J'ai suivi divers traitements, écrit-elle, et j'étais à la porte du tombeau; ayant enfin fait usage des *Pilules suisses*, j'en ai obtenu un grand soulagement et je puis maintenant vaquer à mes affaires, malgré mes 64 ans. » Fortifiant l'estomac, purifiant le sang, dégageant le corps des matières corrompues et nuisibles, les *Pilules suisses* sont devenues rapidement populaires, et leur prix, 1 fr. 50, les met à la portée de tout le monde.

Il existe de nombreux cas de personnes qui, de faibles et rachitiques qu'elles étaient, sont devenues, par suite de l'emploi des gouttes concentrées de FER BRAVAIS, dans un état de santé des plus florissants.

avons eu tort de rire; nous voici sur les traces de quelque complot.

— Il faut nous lire ça à haute voix, crièrent plusieurs convives.

Le papier contenait ces quelques lignes :

« Monseigneur, » N'ayant pu pénétrer jusqu'à Votre Grandeur, j'ai usé de ce stratagème pour vous faire parvenir l'expression de la vive reconnaissance que je ressens pour vos bontés. Sans vous, sans les secours que vous m'avez envoyés, mes deux enfants, malades depuis si longtemps, seraient morts aujourd'hui. Les privations du siège les auraient achevés. Ils vont bien maintenant et ils demandent votre bénédiction. Tous les jours, à 2 heures, je les conduirai sous les murs de la prison. Etendez les bras vers eux, — et vous leur rendrez une seconde fois la vie, ainsi qu'à leur malheureuse mère... »

Cette lecture fut interrompue par de bruyants éclats de rire.

— Ah ! c'est trop drôle !

— La conspiration n'est pas dangereuse.

— A moins que la bénédiction ne fasse tomber les murs de la Roquette.

— Dame ! le bruit des trompettes a bien fait crouler Jéricho...

— La lettre n'est pas signée ! demanda quelqu'un. Ce serait dommage. Le nom de cette citoyenne mérite d'être conservé.

Le lecteur prit de nouveau le billet.

— Si ! si ! dit-il, c'est signé... Attendez ! Le nom

VILLE DE SAUMUR

Salle du Théâtre.

GRAND BAL TRAVESTI

Organisé par les membres de la Cavalcade

SAMEDI 31 MARS 1883.

PRIX D'ENTRÉE par Cavalier travesti : 5 fr.

Point de vue : Prix des places ordinaires du Théâtre.

L'orchestre sera dirigé par M. MEYER.

Le Buffet sera tenu par M. PALLU.

Ouverture du BAL : 10 heures.

NOTA. — On peut dès aujourd'hui se procurer des cartes d'entrée chez M. COURANT, rue de la Comédie.

M. CHOUANET, d'Angers, sera à Saumur jeudi prochain avec un beau choix de **Travestissements** depuis les prix les plus modérés.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — *DR BARRY et C^o, Limited*, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le Sirop de Nafé de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop et la Pâte de Nafé se vendent dans les pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

est assez difficile à lire... Clémence... Clémence Arpentini...

Tous les yeux se tournèrent vers le colonel qui avait apporté l'œuf. Il était devenu terriblement pâle.

— Clémence Arpentini, balbutia-t-il, mais c'est ma mère, — ma mère que j'ai laissée sans pain. Oh ! je suis un misérable !

Il se leva et quitta précipitamment la salle, — que chacun déserta bientôt vivement impressionné.

Qu'est devenu le colonel Arpentini ? Nous n'avons jamais pu le savoir. Peut-être a-t-il péri obscurément au coin d'une rue et son corps a-t-il été confondu avec les milliers de cadavres qui ont jonché les trottoirs au moment de l'entrée des troupes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que son nom n'a pas figuré dans le procès des conseils de guerre et qu'on n'a pas revu non plus l'ex-colonel parmi les fuyards réfugiés à l'étranger.

On raconte seulement qu'au moment où M^r Darbois allait tomber sous les balles des fédérés, un homme vêtu d'un uniforme en lambeaux se précipita devant lui, tomba à genoux et lui cria :

— Monseigneur, je vais mourir; donnez-moi votre bénédiction comme vous l'avez donnée à mes frères !

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 MARS 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	81 50	80 90	Est	730	737 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	433 84	434
4 % amortissable	82 20	82 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1560	1570	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	475	502 50	Est	860	861 50
4 1/2 %	115 25	111 25	Midi	1136	1135	— 1865, 4 %	517 16	517 50	Midi	858 50	859
5 %	114 50	114 85	Nord	1870	1870	— 1869, 3 %	402	402	Nord	366	366
Obligations du Trésor	505	502 50	Orléans	1270	1275 25	— 1871, 3 %	394	393 50	Orléans	364	363
Obligations du Trésor nouvelles	505	505 75	Ouest	790	795	— 1875, 4 %	519	520	Ouest	357 75	357
Bons de liq. départementaux	522	522	Compagnie parisienne du Gaz	1510	1517 50	— 1876, 4 %	517	516	Paris-Lyon-Méditerranée	370	365
Banque de France	5425	5440	Canal de Suez	3560	3562 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857		248	Paris-Bourbonnais	360	360
Comptoir d'escompte	970	978 75	C. gén. Transatlantique	447 50	452 50	Bons de liq. Ville de Paris		532	Canal de Suez	565	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1360				Obligations communales 1879		435			
Crédit de France	47 50	50									
Crédit mobilier	395	395									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR											
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.					
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.																		
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)																		
8	56	matin, omnibus-mixte.																		
1	25	soir,																		
3	32	express.																		
7	15	omnibus.																		
10	36	(s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR											
8 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.																		
8	21	omnibus.																		
9	37	express.																		
12	48	soir, omnibus-mixte.																		
4	44																			
10	24	express-poste.																		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR											
			Omn. matin.	Mixte soir.				Omn. matin.	Omn. soir.											
			Saumur (départ)	5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40												
			Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20												
			Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15												
			Airvault	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45												
			Parthenay	9	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51												
			Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21												
			SAUMUR - NIORT						MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.					
			Omn. matin.	Mixte soir.					Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.									
			Saumur (départ)	5 50	5 5	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29											
			Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Loudun	8 9	2 50	9 30											
			Thouars	7 5	7 16	Arçay	8 34	3 14	9 50											
			Airvault	8 6	8 17	Mirebeau	9 26	4	10 49											
			Parthenay	9	9 11	Neuville	9 55	4 25	11 17											
			Niort (arrivée)	10 41	10 50	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51											

Tribunal de commerce de Saumur.

AVERTISSEMENT

Aux créanciers de la faillite de MILSONNEAU-ROCHELLE, Louis-Désiré, ancien marchand-mercier, rue Saint-Jean, à Saumur.

En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, MM. les créanciers de la faillite de Milsonneau-Rochelle, sus-nommé, sont invités à se rendre au Tribunal le vendredi 20 avril 1883, à neuf heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le Juge-Commissaire. Tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contreredits aux vérifications faites et à faire.

Au cas où les créanciers convoqués par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite, ou au greffe du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus. Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal, (210) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

2° AVERTISSEMENT

Aux créanciers de la faillite de GODIN, Edmond, pharmacien aux Rosiers.

En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, MM. les créanciers de la faillite de Godin, Edmond, sus-nommé, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal le vendredi 30 mars 1883, à dix heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le Juge-Commissaire.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contreredits aux vérifications faites et à faire.

Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite, ou au greffe du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus. Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le greffier du Tribunal, (211) L. BONNEAU.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28. Et de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE

Aux enchères publiques, EN 24 LOTS,

En l'étude et par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet :

1° L'ANCIENNE FERME DE SAINT-NICOLAS

Située commune de GENNETON, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),

Comprenant :

BÂTIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, TERRES, VIGNES ET PRÉS.

D'une contenance totale d'environ 38 hectares,

Sur la mise à prix de 40,000 fr.

2° LA FERME NEUVE DE SAINT-NICOLAS

Située même commune,

Comprenant aussi BâTIMENTS D'HABITATION et d'exploitation et diverses Pièces de Terres, Prés et Vignes, d'une contenance totale d'environ 38 hectares,

Sur la mise à prix de 42,000 fr.

3° ET DIFFÉRENTS AUTRES BIENS IMMEUBLES

Consistant aussi en : BÂTIMENTS, TERRES, VIGNES ET PRÉS

Situés communes de Genetton, de St-Maurice-la-Fougereuse, des Hammeaux et de Bouillé-Loretz, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),

Le tout dépendant de la faillite de M. AUBOUIN, escompteur à Nueil-sous-Passavant.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 8 avril 1883, à midi précis.

Pour les renseignements, s'adresser :

- 1° A M^e LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier n° 28;
- 2° A MM. PROUST et DOUSSAIN, syndics à Saumur;
- 3° Et à M^e ROGERON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait : LECOY.

(206)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UN JARDIN bien affruié AVEC PAVILLON.

S'adresser au bureau du journal.

PLACIER

Une Maison de Mercerie de gros demande UN PLACIER. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans. S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

M^e LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

Manufacture de Pianos et Orgues 12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)



A LOUER PRÉSENTEMENT

CHAMBRE ET CABINET Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers, Rue d'Orléans, 13.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ

BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 klog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.